



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 13/03/2026

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE GUSTAVE THOMAS DE CLOSMADÉUC

- Le 19/03/2026, occupation du domaine public autorisation de stationner un
- camion à la fois pour effectuer le déménagement.

Autorisation de stationner l'autre camion dans l'ensemble des rues
Afficher lisiblement l'arrêté dans le camion

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE LEHELEC

Face au 3 et face au 1 RUE LEHELEC le 19/03/2026, réservation

- de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 2 places réservées face au n° 1 et 1 place réservée face au n° 3 le centre technique municipal mettra en place la
 - signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau

RUE DE CLISCOUET

Le 02/04/2026, la circulation est alternée par B15+C18, au droit du 38 RUE DE CLISCOUET.

La circulation devra impérativement être maintenue.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PARKING DES TRENTES

Le 31/03/2026 de 9h00 à 12h00, l'entrée et la sortie du parking des TRENTES sera interdite par LA RUE HOCHÉ

Le centre technique mettra à disposition de l'entreprise deux barrières pour le barrage de l'entrée et la sortie du parking au niveau de la RUE HOCHÉ

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PARKING DES TRENTES

- Le 31/03/2026 de 9h00 à 12h00, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 6 places de stationnement réservées conformément au plan ci joint
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement
- L'entrée et la sortie du parking des Trentes sera interdite de LA RUE HOCHÉ durant le grutage le centre technique municipal mettra à disposition deux barrières pour interdire l'entrée et la sortie

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE MADAME LAGARDE

Du 10 au 12 RUE MADAME LAGARDE

- Le 09/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 place PMR réservée au droit du n° 10 et 3 places réservées au droit du n° 12 conformément au plan ci joint
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

11 RUE ARTHUR DE RICHEMONT le 03/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur

- stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2 places réservées au droit du n° 11
- conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE FRANCIS DECKER, RUE DE LA PORTE POTERNE, RUE ALEXANDRE LE PONTOIS

L'arrêté 26-AT-0272 du 11/03/2026 est abrogé

À compter du 23/03/2026 et jusqu'au 19/03/2027, les prescriptions suivantes :

La circulation dans la rue FRANCIS DECKER sera interdite dans le sens nord sud dans la portion de voie comprise entre la RUE PORTE POTERNE et la RUE JEHAN DE BAZVALAN;

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant à partir de LA RUE FRANCIS DECKER :

- RUE ALAIN LE GRAND
- PLACE GENERAL DE GAULLE
- RUE DU MARECHAL LECLERC
- RUE SAINT TROPEZ
- GIRATOIRE DE LA LEGION D'HONNEUR
- RUE JEAN MARTIN
- AVENUE DE TOHANNIC
- AVENUE RAYMOND MARCELLIN
- RUE JEAN JAURES
- RUE FERDINAND LE DRESSAY
- PLACE LEON GAMBETTA

- L'accès au stationnement de la RUE FRANCIS DECKER sera maintenu depuis la RUE ALAIN LEGRAND sauf sur les 8 dernières places conformément au plan ci joint pour créer une zone de retournement pour les véhicules le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

- La circulation dans le sens sud nord de la rue FRANCIS DECKER sera maintenue
- La circulation RUE FRANCIS DECKER dans le sens Nord sud sera interdite au plus de 3.5t sauf camions à destination du chantier du musée

RUE DE LA PORTE POTERNE le tourne à droite en direction de ALEXANDRE LE PONTOIS sera interdit pour l'ensemble des véhicules le centre technique municipal mettra en place le panneau B2b conformément au plan ;

- L'entreprise mettra en place le panneau piéton traversée obligatoire conformément au plan ci joint ainsi que l'ensemble de la signalisation pour avertir et mettre en sécurité les piétons
- L'entreprise réalisera en peinture le passage piétons ainsi que le giratoire de retournement franchissable et mettra en place les panneaux cédez le passage au niveau de celui-ci
- **Le centre technique municipal mettra en place l'ensemble de la signalisation de déviation pour indiquer l'itinéraire de déviation ainsi que les panneaux informations**

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

ALLEE SOEUR SUZANNE GUAYS

Entre le 25/03/2026 et le 03/04/2026, la circulation pourra être alternée par B15+C18 ALLEE SUZANNE GUAYS

STATIONNEMENT - CIRCULATION

***Secteur Nord / Gare, Secteur Ouest,
Secteur Kercado et Secteur Centre /
Le Port***

**BOULEVARD DE LA PAIX, AVENUE DU
PRESIDENT ROOSEVELT, AVENUE DE LA
MARNE et RUE MICHEL DE MONTAIGNE**

BOULEVARD DE LA PAIX

À compter du 30/03/2026 au 1/04/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent BOULEVARD DE LA de la RUE DES 4 FRERES CRAPEL jusqu'à la RUE DES 4 FRERES CREAC'H la circulation se fera sur une voie au lieu de deux, dans le sens OUEST-EST :

La circulation des vélos dans la piste cyclable sera interdite, les usagers de cette voie emprunteront la voie de circulation générale.

- Le stationnement des véhicules est interdit et rétablie en fonction de l'avancement des travaux.

AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT

A compter du 02/04/2026 au 03/04/2026 les prescriptions suivantes s'appliquent AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT :

- La circulation des vélos dans la piste cyclable sera interdite, les usagers de cette voie emprunteront la voie de circulation générale.
- Le stationnement des véhicules est interdit et rétablie en fonction de l'avancement des travaux.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

IMPASSE JOSEPH LOTH

À compter du 07/04/2026 et jusqu'au 17/04/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent **IMPASSE JOSEPH LOTH** :

- La circulation des véhicules est interdite un accès riverain sera maintenu en phase préparatoire et rue barrée lors de l'intervention pour les enrobés
- Le stationnement des véhicules est interdit sur l'ensemble des places.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement et mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

Le 20/03/2026, barrage de rue pour réalisation de travaux

STATIONNEMENT

Secteur Sud Est et Secteur Centre / Le Port

RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

Le 20/03/2026, la circulation des véhicules est interdite RUE MONSEIGNEUR TREHIOU dans la portion de voie comprise entre la RUE DU FETY et la RUE DES URSULINES de 6h00 à 14h00.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE ALEXANDRE LE PONTOIS
- PLACE GAMBETTA
- RUE FERDINAND LE DRESSAY
- RUE JEAN JAURES
- ALLEE DE LIMOGES

Le centre technique mettra en place les panneaux informations et mettra à disposition de l'entreprise les barrières pour le barrage de rue.

Les camions seront autorisés à emprunter la rue MONSEIGNEUR TREHIOU à contre sens conformément au plan ci joint.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est et Secteur Nord / Gare

BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT

Un sens unique est institué du 17/03/2026 à 20h00 au 18/03/2026 à 02h00 BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT, de GIRATOIRE DU GENERAL LE TROADEC jusqu'à la RUE DE BILAIRE. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours, quand la situation le permet.

Phase 1 : la circulation se fera dans le sens Ouest vers Est de 20h00 à 23h00 (suivant avancement des travaux)

Phase 2 : la circulation se fera dans le sens Est vers Ouest de 23h00 (suivant avancement des travaux) à 02h00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Phase 1 :
 - Les véhicules seront déviés vers RUE DU 18 JUIN 1940, AVENUE DE VERDUN, BD DE LA PAIX
- Phase 2 les véhicules seront déviés vers RUE DE BILAIRE, RUE DE STRASBOURG, AVENUE VICTOR HUGO, BD DE LA PAIX